



UNION POUR LA SAUVEGARDE DU CIMETIÈRE EUROPÉEN DE MEKNES (U. S. C. E. M.)

Association à but non lucratif - Cimetière européen de MEKNES

Siège social : rue Khalid Ben El Oualid- MEKNES Tél : (00212) 06 20 90 67 77

Meknès, le 3 mars 2020

J'ai eu l'occasion dernièrement d'exprimer à François CATHALA mon analyse sur la situation avec le Cimetière Dar Mahrès en des termes peu flatteurs qui étaient loin du témoignage d'approbation qu'il avait reçu il y a plusieurs années ; En bref il exerce des appels de fonds non justifiés.

A la demande du Conseiller Consulaire je rédige ce document à l'attention des familles intéressées par une amélioration de leur Cimetière Dar Marhès dans une ambiance apaisée et à l'abri des conflits d'intérêts existants.

- La décision de choisir l'USCEM a été causée parce qu'il s'agit d'une Association de droit marocain autorisée par le Ministère de l'Intérieur à exercer au Maroc sous l'autorité du Consul Général de France et avec l'approbation de la Municipalité.

- Les Associations étrangères n'ont pas le droit d'exercer au Maroc et les employés de la Municipalité ont l'interdiction formelle de profiter de leur position.

- Ainsi, afin de mettre un terme à une situation anormale, les Associations dont l'AFA ont reçu une confirmation qu'à partir de Janvier 2020, l'USCEM qui assume l'entretien des carrés militaires de Fès depuis 5 ans est seule en charge de l'entretien du Cimetière civil. Nous avons un document du Consulat Général qui le confirme. De son côté le Gardien du Cimetière a été convoqué chez le Secrétaire Général de la Mairie pour recevoir des instructions avec avertissement de ne plus causer d'interférences.

- En Octobre, Novembre et Décembre 2019, l'ADAFES, par l'intermédiaire de son Président Jean Pierre BOURDAIS était présente sur le terrain pour des travaux qu'il avait finalement décidé d'exécuter grâce à une confiance retrouvée avec nos représentants Consulaires et avec le Consul Général.

- En ce qui concerne l'USCEM, j'ai accepté en tant que Président cette obligation à condition quelle soit clairement limitée et définie par un contrat annuel stipulant les termes et conditions. Il fut accepté par l'ADAFES, mais l'AFA qui renâclait et invoquait de fausses excuses avant de donner une réponse, a été éliminée avant même la décision prévue le 19 Janvier. L'ADAFÈS s'est donc de facto engagée pour la somme des dépenses prévues dans le contrat. En ce qui concerne la réfection des tombes le Consul Général est seul autorisé à accréditer l'intervention qui peut être faite à la demande des familles donc toute autre proposition n'est pas valide.

- Actuellement l'entretien est compliqué parce qu'il s'agit d'un grand chantier dont les travaux ne sont pas terminés mais dès leur finition nous procéderons à un grand nettoyage de remise à niveau. Une société de Fès qui effectue le jardinage et nettoyage d'Espaces publics depuis de nombreuses années a été engagée aux fins d'un entretien permanent. Contrairement à ce qui est écrit dans la lettre de Monsieur CATHALA, elle possède de l'expérience et bien entendu notre présence est constante grâce à une pratique acquise à l'occasion de la rénovation du cimetière de MEKNES qui était à l'abandon durant plus de quinze ans. Nous n'avons pas sollicité cette responsabilité mais parce que nous sommes les seuls sur place à pouvoir l'assumer et surtout parce que cela exige l'obligation de s'investir en permanence nous avons répondu présent à l'appel du Conseiller Consulaire en offrant une solution pratique et efficace.

- Finalement je dois préciser un point très important car il ne faut tromper personne : OUI, il faut attendre les résultats, OUI cela va prendre du temps et beaucoup d'efforts, mais il y a d'autres motifs que les travaux en cours : ce cimetière n'était qu'en partie et superficiellement entretenu, il s'agit des sections à la gauche de l'allée centrale en rentrant, la plus grande surface a été ignorée ainsi qu'une grande partie derrière les lauriers roses dont la vue a choqué les officiels en visite. Nous allons l'aménager. Nous considérons que seules les familles seront juges et à cet effet nous ne manquerons pas de publier les résultats obtenus.

Pour conclure j'espère que les familles qui prennent connaissance de ce texte sauront en tirer les conclusions qui s'imposent. Guy ANTHOMÉ - Président USCEM